

DEMANDE DE LOGEMENT À LOYER MODIQUE

ADMISSIBILITÉ

Selon le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique de la Société d'habitation du Québec, les **revenus annuels de votre ménage doivent être inférieurs** aux maximums bruts suivants pour pouvoir faire une demande :

COMPOSITION DU MÉNAGE	RMR GATINEAU (Gatineau, Thurso, Val-Des-Monts, La Pêche et Val-Des-Bois)	AUTRES MUNICIPALITÉS
Couple ou une personne	54 500 \$	28 500 \$
2 ou 3 personnes sauf couple	61 000 \$	36 000 \$
4 ou 5 personnes	70 500 \$	40 000 \$
6 ou 7 personnes	81 500 \$	44 000 \$
8 ou 9 personnes	89 000 \$	47 000 \$
10 ou 11 personnes	92 500 \$	48 000 \$
12 personnes et plus	95 000 \$	49 500 \$

Afin d'être admissible à la location d'un logement à loyer modique, le demandeur doit :

1. Être inscrit au registre des demandes de location.
2. Pouvoir assurer, seul ou avec l'aide d'un soutien extérieur ou d'une personne qui vit avec lui, la satisfaction de ses besoins essentiels, en particulier ceux reliés aux soins personnels et aux tâches ménagères usuelles.
3. Être citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration (L.C. 2001, c. 27), et **être résident du Québec**.
4. Pendant au moins 12 mois au cours des 24 mois précédant sa demande ou sa réinscription, résider au Québec ou si le règlement du locateur le prévoit, dans le territoire de sélection du locateur. Cet article du règlement ne s'applique pas au demandeur (ou à un membre de son ménage) qui est atteint d'un handicap locomoteur permanent ou à une victime de violence conjugale.
5. Détenir des revenus annuels inférieurs aux maximums bruts.

Le demandeur ou les membres de son ménage ne doivent pas :

1. Avoir une dette envers un locateur de logements à loyer modique.
2. Posséder des biens ou des liquidités qui dépassent le montant maximal déterminé par règlement du locateur (100 000.00 \$).
3. Être un étudiant inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement, sans enfant à sa charge.

Pour votre information :

- Pour connaître votre rang, une fois admissible, vous pouvez consulter le site Web de l'OH de l'Outaouais (www.ohoutaouais.ca) ou téléphoner aux services de la sélection au 819 568-0033, poste 523.
- L'OH de l'Outaouais ne peut, en aucun temps, garantir une offre de logement.

AIDE-MÉMOIRE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Veuillez joindre à votre demande les documents suivants :

OBLIGATOIRE POUR TOUS :

- ☐
1. La demande de logement à loyer modique **signée**
- ☐
2. **Feuille de choix de secteurs / municipalités** signée
- ☐
3. Pour le demandeur : Une **preuve de citoyenneté ou de résidence permanente** (ex. : certificat de naissance, passeport, certificat ou carte de citoyenneté, carte de résidence permanente, formulaire imm2000, etc.).

Pour les autres adultes : Une **pièce d'identité** (ex. : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de naissance, etc.)

Pour les enfants : **version longue du certificat de naissance** indiquant les noms des parents (des documents d'immigration qui identifient avec qui ils sont arrivés au pays pourraient être considérés)
- ☐
4. Les **avis de cotisation provinciaux (Revenu Québec)** pour tous les membres de votre famille de 18 ans et plus (à l'exception des enfants qui fréquentent une institution scolaire à temps plein, avec preuve à l'appui)
- ☐
5. Une **preuve d'adresse, de votre résidence actuelle, reçue dans les 2 derniers mois qui mentionne votre nom et votre adresse** (ex. : facture récente ou lettre confirmant votre adresse, etc.)
- ☐
6. Une **preuve que vous avez habité à Gatineau ou au Québec pendant au moins 1 an au cours des 2 dernières années précédant votre demande** (ex. : bail, factures, permis de conduire ou tous les documents confirmant votre adresse durant cette période, etc.)
- ☐
7. Une preuve de la **valeur totale de vos biens** et de ceux des membres de votre famille, **excluant les meubles** (ex. : propriété, terrain, placements, etc.). Vos biens doivent être inférieurs à 100 000 \$.

OBLIGATOIRE SELON VOTRE SITUATION :

- ☐
- Les **jugements de garde légale** des enfants ou carnet de réclamation de l'aide sociale reconnaissant vos enfants comme étant à charge (carte de médicament)
- ☐
- Le **certificat médical** attestant votre grossesse, le nombre de semaines de grossesse et la **date prévue d'accouchement**
- ☐
- Les déclarations de **pension alimentaire**
- ☐
- L'attestation médicale de l'OH de l'Outaouais prouvant votre état ou l'état de **personne handicapée** d'un membre de votre famille
- ☐
- Victime de **violence conjugale** :
1. L'attestation d'une situation d'urgence à faire remplir par un intervenant
2. L'autorisation de communiquer les renseignements
3. La convention
- ☐
- L'attestation médicale de l'OH de l'Outaouais prouvant des **problèmes liés au logement** (ex. : incapacité à monter des escaliers, allergies au tapis, etc.)
- ☐
- Insalubrité ou sinistre** : Rapport d'inspection de la ville ou d'une compagnie privée qui certifie que votre logement est inhabitable pour au moins 30 jours

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- **NOUVEAU** : Votre demande reste valide pour une **période de 2 ans** avec possibilité de renouvellement. **Cependant, si votre situation change** (revenu annuel, déménagement, votre état de santé, grossesse, ajout d'occupant, vos biens, etc.), vous avez la **responsabilité** de nous fournir les documents à cet effet. **À défaut de nous aviser de tout changement par écrit, une offre de logement pourrait vous être retirée.**
 - L'OH de l'Outaouais a **30 jours ouvrables** pour vous informer de sa décision quant à l'inscription au registre des demandes de location. S'il y a un refus, vous serez informé du motif et vous pourrez vous adresser au Tribunal administratif du logement pour une révision.
 - Le **refus d'un logement** situé dans un choix de secteurs / municipalités effectué entraînera la **radiation** de la demande pour une période d'**un an**. Après cette période, le demandeur doit se réinscrire. La radiation entraîne la **perte d'ancienneté** de la demande.
 - En faisant la demande de logement à loyer modique à l'OH de l'Outaouais, vous acceptez que votre nom soit retenu pour des logements subventionnés, dont la sélection est gérée par l'OH de l'Outaouais, c'est-à-dire avec d'autres propriétaires.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (Art. 11 et 16)

Nom et prénom du demandeur		Ind. rég. ()	N° de téléphone
Nom et prénom de la personne à joindre en l'absence du demandeur		Ind. rég. ()	N° de téléphone
Adresse actuelle et adresse de chacun des lieux où vous avez résidé dans la province de Québec au cours des 24 mois précédant votre demande.			
Adresse		Code postal	Durée de résidence (an/mois) /
Adresse précédente		Code postal	Durée de résidence (an/mois) /
Adresse précédente		Code postal	Durée de résidence (an/mois) /
1- Êtes-vous citoyen canadien ou résident permanent?		☐ Oui	☐ Non
2- Est-ce que vous, ou un membre de votre ménage, avez :			
- déjà été expulsé d'un logement à loyer modique?		☐ Oui	☐ Non
- déjà déguerpi d'un logement à loyer modique sans aviser le locateur?		☐ Oui	☐ Non
- une dette envers un locateur de logements à loyer modique?		☐ Oui	☐ Non

INFORMATIONS SUR L'AUTONOMIE (Art. 11 et 14)

1. Êtes-vous autonome (c.-à-d. capable d'assurer vos besoins essentiels, en particulier ceux reliés aux soins personnels et aux tâches ménagères usuelles sans aide)?	☐ Oui	☐ Non
2. Êtes-vous autonome avec l'aide d'un soutien extérieur ? Si oui, veuillez remplir et signer l'annexe « Questionnaire sur l'autonomie ».	☐ Oui	☐ Non
3. Un membre de votre ménage est-il atteint d'un handicap physique locomoteur qui entraîne des difficultés d'accessibilité au logement (fauteuil roulant, marchette, etc.)? Si oui, veuillez remplir et signer l'annexe « Questionnaire sur l'autonomie ».	☐ Oui	☐ Non
4. Un membre de votre ménage est-il en perte d'autonomie ou atteint d'un handicap physique locomoteur qui nécessite d'habiter avec un proche aidant ? Si oui, veuillez remplir et signer l'annexe « Questionnaire sur l'autonomie ».	☐ Oui	☐ Non

CHOIX DE SECTEUR (Art. 11.9)

Si cela s'applique à votre demande, veuillez inscrire votre choix parmi les secteurs qui figurent sur la liste fournie par l'organisme.

Numéros ou noms des secteurs :

Tous les secteurs :

COMPOSITION DU MÉNAGE (Art. 11)

Nombre total des membres du ménage		Numéro de téléphone du chef du ménage				Ind. rég. ()	N° de téléphone		
Occupant	Nom et prénom du demandeur et de tous les membres du ménage, y compris le nom du proche aidant* s'il y a lieu	Date de naissance (année/mois/jour)	Âge	Sexe	Lien de parenté avec le demandeur ou le conjoint	% de temps de garde**	N° assurance sociale	Handi-capé (oui/non)	Étudiant à temps plein (oui/non)
A		/ /		M F					
B		/ /		M F					
C		/ /		M F					
D		/ /		M F					
E		/ /		M F					
F		/ /		M F					

*Proche aidant : Veuillez remplir le tableau ci-dessus. S'il y a lieu, inscrivez « proche aidant » dans la colonne « lien de parenté ».

En cas de garde partagée, veuillez préciser le **pourcentage de temps de garde pour chaque enfant.

REVENUS (de l'année civile précédant la date de la demande) (Art. 27)

	Année					
Indiquez les revenus annuels de chaque membre de votre ménage, y compris le revenu du proche aidant s'il y a lieu. Veuillez joindre les pièces justificatives.	A	B	C	D	E	F
Revenu de travail	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Assurance-emploi *	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Emploi-Québec (formation) **	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sécurité du revenu	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pension de vieillesse	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Régie de rentes	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres pensions	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Intérêts et placements	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CNESST	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SAAQ	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Pension alimentaire reçue	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Autres revenus (précisez)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Total partiel individuel :	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$

TOTAL PARTIEL DU REVENU DU MÉNAGE			
* Les prestations d'aide sociale versées en vertu des articles 74 à 78 et 204 du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles pour tout enfant à charge majeur qui fréquente un établissement d'enseignement (Art. 2.7 du Règlement sur les conditions de location) ** Les sommes supplémentaires versées par Emploi-Québec dans le cadre des modalités d'application des mesures actives d'Emploi-Québec financées par le Fonds de développement du marché du travail (Art. 2.11) et les allocations d'aide à l'emploi versées au cours d'une année civile à une personne qui participe à des mesures actives d'Emploi-Québec jusqu'à concurrence d'un montant de 1 560 \$ par personne (Art. 2.13 du Règlement sur les conditions de location)			
BIENS POSSÉDÉS PAR LE MÉNAGE (Art. 11 et 16 si le locateur a adopté un règlement à cet effet)			
Indiquez la valeur marchande des biens qui sont actuellement en votre possession ainsi que ceux de votre ménage :		Les biens énumérés ci-après ne sont pas considérés pour établir la valeur totale de vos biens et de ceux de votre ménage : - les meubles et les effets d'usage domestique en totalité; - les livres, les instruments et les outils nécessaires à l'exercice d'un emploi ou à la pratique d'un métier ou d'un art; - la valeur des crédits de rente accumulés à la suite de l'adhésion à un régime de retraite autre que le régime instauré par la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., c. R-9) ou à un régime équivalent au sens de cette loi ainsi que les sommes accumulées avec intérêts à la suite de la participation du prestataire à un autre instrument d'épargne-retraite qui, en vertu du régime, de l'instrument d'épargne ou de la loi ne peuvent être retournés au participant avant l'âge de la retraite; - les biens dont l'enfant à charge est propriétaire si leur gestion relève d'un tuteur, d'un liquidateur de succession ou d'un fiduciaire avant que la reddition de compte ne soit faite; - les biens que l'enfant à charge acquiert par son travail personnel; - les équipements adaptés aux besoins d'un adulte ou d'un enfant à charge qui présente des limitations fonctionnelles, y compris un véhicule adapté au transport et qui n'est pas utilisé à des fins commerciales; - la valeur d'un contrat d'arrangement préalable de services funéraires et d'un contrat d'achat préalable de sépulture lorsque ces contrats sont en vigueur; - les sommes accumulées dans un régime enregistré d'épargne-invalidité, y compris celles qui y sont versées sous forme de bons canadiens pour l'épargne-invalidité ou de subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité, au bénéfice de l'adulte seul ou d'un membre de la famille et dont celui-ci ne peut disposer à court terme, selon les règles applicables à ce régime.	
1- AVOIR LIQUIDE (y compris capital et placements divers)	+	\$	
2- BIENS IMMEUBLES (propriétés)	+	\$	
3- AUTRES BIENS (excluant le mobilier)	+	\$	
VALEUR TOTALE DES BIENS POSSÉDÉS = (additionner les sommes de 1 à 3)		\$	
COMMENTAIRES DU DEMANDEUR			
☐ J'accepte que ma demande soit transmise aux coopératives de logement ☐ J'accepte que ma demande soit transmise aux organismes d'habitation sans but lucratif Si un logement sans fumée est disponible, je serais intéressée : ☐ OUI ☐ NON			
INFORMATIONS STATISTIQUES SUR LE DEMANDEUR (QUESTIONS FACULTATIVES)			
La présente section a pour but de permettre à la Société d'habitation du Québec d'effectuer les analyses, les études et les recherches nécessaires à la planification de ses activités de même qu'à l'amélioration de ses programmes et de ses services. Toutes les réponses aux questions <u>demeureront strictement confidentielles</u> et ne seront jumelées à aucun renseignement nominatif qui permettrait d'identifier des individus ou des ménages.			
Quelle langue utilisez-vous à la maison? S'il y en a plus d'une, précisez.		☐ Français	☐ Anglais ☐ Autres
Quelle langue utilisez-vous à l'extérieur du domicile? S'il y en a plus d'une, précisez.		☐ Français	☐ Anglais ☐ Autres
Êtes-vous né au Canada? ☐ Oui ☐ Non		Si vous avez répondu non à cette question, veuillez répondre aux questions suivantes :	
Dans quel pays êtes-vous né?			
Dans quelle région êtes-vous né?			
En quelle année avez-vous obtenu le droit de résidence au Canada?			
À quelle catégorie d'immigration apparteniez-vous lors de votre arrivée au pays?			
Lors de votre arrivée au pays, aviez-vous un parrain ou un garant? ☐ Oui ☐ Non			
Si oui, à quel moment s'est terminé ou se terminera l'engagement de votre parrain ou de votre garant? jour / mois / année			
Êtes-vous citoyen canadien? ☐ Oui ☐ Non			
AVERTISSEMENT à tous les demandeurs – Toute déclaration fausse ou trompeuse contenue dans la présente demande ou dans tout document qui y est joint peut, selon le cas, entraîner le retrait de la liste d'admissibilité, le refus d'octroyer un logement à loyer modique, la modification des conditions de location ou l'éviction du logement.			
ATTESTATION			
Je certifie que les renseignements donnés plus haut sont véridiques et complets. J'autorise l'organisme à faire toutes les vérifications qu'il juge opportunes. Il est entendu que ces renseignements sont confidentiels et ne seront utilisés que pour les besoins de l'organisme et de la Société d'habitation du Québec ou tout autre organisme d'habitation.			
Signature du demandeur	Date	Signature du responsable de l'organisme	Date



CHOIX DES SECTEURS / MUNICIPALITÉS

Veillez cocher le ou les secteurs / municipalités qui correspondent aux besoins de votre ménage. Vous pouvez cocher un (1), plusieurs ou tous les secteurs / municipalités. Lorsque vous cochez un secteur / municipalité, vous sélectionnez tous les ensembles immobiliers inscrits (vous ne pouvez pas choisir d'adresse).

Si vous ne retournez pas votre choix de secteurs / municipalités dans un délai de sept (7) jours ouvrables, nous considérerons tous les secteurs / municipalités ci-dessous comme votre sélection.

À noter : Si vous avez déjà choisi des secteurs auparavant et désirez les garder, vous devez les cocher à nouveau sur le nouveau formulaire.

Catégories de logement

- A = Famille d'une ou de plusieurs personnes
âgées de 55 ans ou plus (+)
- B = Famille d'une ou plusieurs personnes
âgées de 54 ans et moins (-)

Ville de Gatineau

☐ Secteur 1 (Aylmer)

Catégorie A	Catégorie B
➤ 285, 287, rue North ➤ 433, 435, 437, boulevard Wilfrid-Lavigne	➤ 89, rue Pearson ➤ 289, 291, 293, rue North ➤ 135, 145, 155, 165, rue Broad ➤ 345, boulevard Wilfrid-Lavigne (sans fumée) ➤ 34, rue Deschênes

☐ Secteur 2 (Hull – Mont-Bleu)

Catégorie A	Catégorie B
➤ 165, 175, boulevard Mont-Bleu	➤ 15, 20, 30, rue des Étudiants ➤ 73, 75, rue Jumonville ➤ 5, rue Étienne-Brûlé ➤ 6, 7, 8, rue Le Breton ➤ 26, rue Georges-Bilodeau ➤ 24, 26, 28, rue Arthur-Buies ➤ 10 à 92, rue Lesage ➤ 51 à 161, rue Mutchmore ➤ 155, boulevard Mont-Bleu ➤ 9, rue Le Breton ➤ 27, rue Le Breton ➤ 75, rue Lesage

☐ Secteur 3 (Hull – Centre-Ville)

Catégorie A	Catégorie B
➤ 40, boulevard Sacré-Cœur ➤ 50, boulevard Sacré-Cœur ➤ 10, rue Sainte-Bernadette (animaux interdits)	➤ 20, rue Mance ➤ 33 à 51, rue Mance ➤ 28 à 106, rue Mance ➤ 12, 14, 16, rue Edgar-Chénier ➤ 27, 29, rue Prévost ➤ 14, 16, rue Duhamel ➤ 31, 33, rue Bégin ➤ 152, rue Leduc ➤ 40, rue Vaudreuil ➤ 35 à 51, rue Hanson ➤ 90, rue Jean-Dallaire (sans fumée) ➤ 1 à 89, rue Jean-Dallaire ➤ 54, rue Hanson ➤ 81, 83, rue Hanson ➤ 16, rue Morin ➤ 20 à 270, rue Lambert ➤ 2, 4, rue Lévesque ➤ 18, rue Viger ➤ 33, rue Duhamel ➤ 35, 49, rue Hélène-Duval ➤ 123, rue Kent ➤ 95, rue Eddy ➤ 344, rue Champlain ➤ 35, rue Wright

Initiales : _____

Voir verso

☐ Secteur 4 (Gatineau – Pointe)

Catégorie A	Catégorie B
➤ 20, rue Claire ➤ 26, rue Claire ➤ 25, rue Guertin ➤ 807, boulevard Du Carrefour	➤ 18 à 42, rue Nilphas-Richer ➤ 225, 235, 245, chemin de la Savane ➤ 160, rue de Lausanne ➤ 210, rue Lamarche ➤ 375, 383, boulevard de l'Hôpital ➤ 898, 902, 906, boulevard Saint-René Ouest ➤ 680, 690, boulevard Mont-Royal ➤ 73, 75, 77, 81, 85, rue Marengère ➤ 46, 56, 66, rue F.X.-Bouvier ➤ 60, rue Fortin ➤ 452, rue Gréber ➤ 70, 75, 115, rue de la Baie

☐ Secteur 5 (Gatineau – Main)

Catégorie A	Catégorie B
➤ 240, rue Notre-Dame ➤ 301, boulevard Saint-René Est ➤ 94, rue Saint-Denis (animaux interdits)	➤ 365, boulevard de la Vérendrye ➤ 38, 42, 51, 55, 59, rue O'Farrell ➤ 463 à 489, rue Gouin ➤ 478, 488, rue Graveline ➤ 193 à 205, rue P.-Labine ➤ 295, boulevard Saint-René Est

☐ Secteur 6 (Gatineau – Templeton)

Catégorie A	Catégorie B
Aucune	➤ 131 à 187, rue Jeannine-Grégoire-Ross ➤ 1236 à 1304, rue Notre-Dame ➤ 40, 44, 48, rue Dupuis ➤ 104, 114, rue Des Sables ➤ 7, 25, rue Péribonka

☐ Secteur 7 (Masson-Angers)

Catégorie A	Catégorie B
➤ 23, rue Saint-Pierre ➤ 15, rue Victor-Lacelle ➤ 225, rue Du Progrès	➤ 455, rue du Progrès

☐ Secteur 8 (Buckingham)

Catégorie A	Catégorie B
➤ 100, rue Jean-Louis Champagne ➤ 195, rue Church	➤ 830 à 836, rue Maclaren ➤ 110, 120, rue Jean-Louis-Champagne

☐ Secteur 9 (Hull – Golf – Plateau)

Catégorie A	Catégorie B
Aucune	➤ 55 à 107, rue du Conservatoire ➤ 151 à 195, rue Liverpool

☐ Secteur 10 (Gatineau – Touraine – Limbour)

Catégorie A	Catégorie B
➤ Logements (PSL) si disponibles	➤ Logements (PSL) si disponibles

Initiales : _____

D'autres municipalités

☐ **11 – Municipalité de Thurso**

Catégorie A	Catégorie B
➤ 280, rue Hôtel-de-Ville	➤ 180 à 210, rue Rodolphe-Pelletier

☐ **12 – Municipalité de Val-des-Monts**

Catégorie A	Catégorie B
➤ 3, chemin du Manoir	Aucune

☐ **13 – Municipalité de Chénéville**

Catégorie A	Catégorie B
➤ 94, chemin de la Petite-Nation	Aucune

☐ **14 – Municipalité de La Pêche (secteur La Pêche et Wakefield)**

Catégorie A	Catégorie B
➤ 10, rue Des Fondateurs ➤ 40, chemin Raphaël ➤ 37, rue Sully	➤ 96, montée Beausoleil

☐ **15 – Municipalité de Papineauville**

Catégorie A	Catégorie B
➤ 170, rue Laval	Aucune

☐ **16 – Municipalité de Fassett**

Catégorie A	Catégorie B
➤ 27, rue Kemp	Aucune

☐ **17 – Municipalité de Grand-Remous**

Catégorie A	Catégorie B
➤ 1346, rue Transcanadienne	Aucune

☐ **18 – Autres municipalités en Outaouais**

Catégorie A	Catégorie B
➤ Spécifiez :	➤ Spécifiez :

☐ **19 – Municipalité de Val-des-Bois**

Catégorie A	Catégorie B
➤ 103, Place Bellevue	Aucune

Initiales : _____

Voir verso

☐ 20 – Montebello

Catégorie A	Catégorie B
➤ 230, rue Saint-Henri	Aucune

☐ 21 – Chelsea

Catégorie A	Catégorie B
Aucune	Aucune

☐ 22 – L’Isle-aux-Allumettes

Catégorie A	Catégorie B
Aucune	➤ Nouveau développement à venir

Nous pourrions également vous offrir un logement dans le cadre du **Programme de supplément au loyer (PSL)** sur le marché privé.

De plus, s’il y a un changement dans votre situation, il est **de votre responsabilité** de faire la modification de votre choix de secteur / municipalité, et ce, avant qu’une offre de logement soit effectuée. Je déclare avoir bien compris et m’engage à modifier mon choix de secteur / municipalité dès un changement :

Le **refus d’un logement** situé dans un secteur correspondant aux choix effectués entraînera la **radiation** de la liste d’attente pour une période d’**un an**. Après cette période, le demandeur doit se réinscrire. La radiation entraîne la **perte d’ancienneté** de la demande.

Si un logement sans fumée est disponible, je serais intéressé :

☐ OUI ☐ NON

Possédez-vous un ou plusieurs animaux de compagnie?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- Si oui, veuillez préciser : _____

Nom en lettres moulées : _____

Adresse actuelle : _____

Adresse courriel : _____

Date : _____ Signature : _____

Pour plus d’information, visitez le site Web de l’OH de l’Outaouais, au www.ohoutaouais.ca.